



# Politique de reconnaissance citoyenne

**Adoptée le 10 avril 2024**

## **OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE CITOYENNE**

---

La présente politique vise à :

- Augmenter les liens avec la population de la MRC de La Côte-de-Gaspé;
- Favoriser le sentiment d'appartenance et de fierté des Gaspécôtoises et Gaspécôtois envers leur communauté.

## **RECONNAISSANCE À L'INITIATIVE DU CONSEIL**

---

La MRC peut reconnaître un individu, un groupe ou une organisation dans le cadre d'événements commémoratifs ou thématiques (Journées de la persévérance scolaire, Prix du patrimoine, Prix Excelan de l'URLS, etc.) à l'initiative du conseil de la MRC, sur recommandation d'un comité de la MRC ou sur recommandation de la direction générale. Un certificat de reconnaissance est alors remis par le préfet ou préfet suppléant en main propre. La remise fait l'objet d'une communication publique de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

## **DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR LA COMMUNAUTÉ**

---

Un individu, un groupe de personne ou un organisme peut faire une demande au conseil de la MRC afin de reconnaître un citoyen ou une citoyenne pour l'une des situations suivantes :

- 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance;
- Acte de bravoure / civisme;
- Implication bénévole soutenue sur plus de 25 ans;
- Réalisation exceptionnelle.

Pour soumettre une demande de reconnaissance, un formulaire est disponible sur le site web de la MRC de La Côte-de-Gaspé. La décision appartient au conseil de la MRC et est sans appel. Un certificat de reconnaissance est alors remis par le préfet ou le préfet suppléant en main propre. La remise peut faire l'objet d'une communication publique de la MRC de La Côte-de-Gaspé si le ou la récipiendaire y consent.